Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20231215-DM20231214\_18-DE Date de télétransmission : 15/12/2023 Date de réception préfecture : 15/12/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

# du Bureau métropolitain de Dijon métropole

# Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Nombre de présents participant au vote : 30

Nombre de membres en exercice : 43 Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Brigitte POPARD
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTINGENDRE

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Madame Karine HUON-SAVINA

#### Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY

Monsieur Patrick BAUDEMENT

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

DM20231214 18 N°18 - 1/3

# OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » - Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024 - Subvention de fonctionnement 2024

L'association AGRONOV a été créée en mai 2009 pour concevoir et assurer le développement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière. Depuis le réaménagement du site et la réhabilitation des bâtiments ex-INRA achevés fin 2015, c'est un volant d'une vingtaine de jeunes entreprises hébergées représentant une soixantaine d'emplois qui peuvent accéder à des compétences et des équipements mutualisés (notamment des serres d'expérimentation, laboratoires d'analyses, chambres froides, …) leur permettant d'amorcer leur activité. Parallèlement, les Chambres d'agriculture départementale et régionale ont rejoint le site fin 2015 dans de nouveaux bâtiments. Un accord-cadre 2016-2020 a été signé le 9 septembre 2016 par l'ensemble des partenaires pour fixer à 5 ans les objectifs concrets et les actions du pôle.

Par la délibération du bureau métropolitain du 15 Mars 2022, Dijon métropole et Agronov ont fixé pour 3 ans un programme d'actions pour accélérer la transition agroécologique, en lien avec la capacité à innover des entreprises et le déploiement des innovations sur le territoire. L'association Agronov s'inscrit dans la dynamique de l'écosystème métropolitain pour renforcer l'attractivité du territoire sur le thème de la transition alimentaire ProDij.

Agronov, Association Loi 1901, présidée depuis 2021 par Frédéric IMBERT, directeur recherche et développement de Dijon Céréales, se positionne comme un pôle d'innovation en agro-écologie à visibilité régionale et nationale, au service d'une agriculture et d'une alimentation durable. Elle compte aujourd'hui 120 adhérents (+11% par rapport à 2022; 60% des adhérents en BFC) et assure une mission d'accompagnement à l'innovation des entreprises présentes sur le site de Bretenière via notamment des infrastructures et équipements technologiques (laboratoire d'analyses, chambres froides, serres d'acclimatation) et une forte activité de mise en réseau (250 mises en relation en 2023). Elle a un plan d'actions qui la positionne comme acteur de la mutation vers l'agriculture durable et de précision (smart agriculture). Elle s'adresse principalement aux fournisseurs de services et de produits pour l'agriculture tout en facilitant le lien avec les entreprises agricoles en mutation (agroéquipements, coopératives, startup AG Tech, ...). Au-delà de l'insertion dans divers réseaux professionnels qu'elle apporte à ses adhérents. Agronov participe efficacement à l'expertise des projets d'implantation issus de la prospection. L'offre de services d'Agronov est à destination des entreprises mais plus généralement du monde agricole, de l'agriculteur dans l'objectif d'accompagner la transition agroécologique et la révolution numérique de l'agriculture. L'association Agronov a initié un nouvel évènement en biennale dont la première édition le 24 avril 2023 a été une réussite avec 250 participants. Cet évènement orienté « métiers de demain » complète utilement l'évènement annuel organisé depuis 5 ans AgmeetUp qui concerne prioritairement les entreprises et en particulier les start Up. Elle diversifie son activité vers la formation des salariés d'entreprise pour leur permettre de mieux comprendre en particulier et connaitre le milieu agricole.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens annexée à la présente délibération rappelle les 5 objectifs fixés par Dijon métropole à Agronov et le plan d'actions proposé sur 3 ans chiffré et planifié.

- Développer l'attractivité de l'écosystème en développant le réseau de partenaires ;
- Animer le technopôle AgrOnov de Bretenière, prospecter les entreprises et les accompagner dans leur installation et leur dévelopement. Développer l'offre de services ;
- Accroître la visibilité de l'association AgrOnov au travers de nouveaux outils de communication ;
- Créer et développer les liens entre les entreprises et les acteurs agricoles au travers d'actions collectives favorisant la circulation de l'information, la diffusion et la promotion des innovations ;
- Assurer le lien avec les services de la Métropole en charge de la gestion locative et de l'entretien des bâtiments.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu d'exécution de la convention pour l'année 2023 qui a mis en évidence que les objectifs avaient été réalisés à plus de 90%, la déclinaison pour

DM20231214\_18 N°18 - 2/3

2024 de cette convention pluriannuelle se traduit par des objectifs précis pour 3 fiches actions, suivant les éléments ci-après :

- Accompagnement des entreprises à l'innovation et au développement:
- Accompagnement technologique des entreprises à l'expérimentation en serres ;
- Gestion et animation du site de Bretenière.

# Subvention de fonctionnement pour l'année 2024 :

Afin de mener ce programme de développement, l'association sollicite une subvention de 150.000€ pour 2024 conformément au cadre financier pluriannuel qui avait été défini prévoyant un accompagnement financier d'un montant de 500 000 € sur 3 ans.

Pour réaliser le programme d'actions de l'année 2024, la subvention de 150 000 € est décomposée comme suit :

- 95 000 € pour le programme de développement et d'innovation
- 42 000 € pour l'accompagnement technologique des entreprises utilisatrices des serres ;
- 13 000 € pour l'accompagnement des entreprises installées sur le site de Bretenière.

Le mode de versement proposé est le suivant : un acompte de 60 % à la signature de la convention et le solde de 40 % au vu du compte rendu d'exécution et de la réalisation d'objectifs.

# Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 150 000 € à l'Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » au titre de son fonctionnement pour l'année 2024 ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier:
- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2024.

Pour: 39 SCRUTIN Abstention: 0

> Contre: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Le secrétaire,

Le Président, Monsieur HOAREAU

Monsieur REBSAMEN

DM20231214 18 N°18 - 3/3